

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal - SCHMITT Clarisse – KREDER Régis – EHRHART Elisabeth – HEINRICH Elisabeth - GUTH Thierry – BALLAND Sandra – HIPPI Isabelle - DUTTER Vincent – HENNINGER Sabrina – AUBERT Virginie – STOECKEL Joël - FAIVET Anne – HUCK Audrey - KEMPF Jacques

Absents excusés :

MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à FRITSCH Christine
HEINRICH Claude ayant donné procuration à JEHL Pascal
STEYDLI Jean-Marc ayant donné procuration à STOECKEL Joël
UHL Christophe ayant donné procuration à HENNINGER Sabrina

Absent

WEBER Sylvain

ORDRE DU JOUR

1. **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**
2. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
3. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**
4. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - 4.1. Droit de préemption urbain
 - 4.2. Salle multi sportive – attribution des marchés amiante & étude de sols
5. **AFFAIRES DE PERSONNEL**
 - 5.1. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial
6. **FINANCES COMMUNALES**
 - 6.1. Subventions exceptionnelles
 - A. Prestation du 14 JUILLET
 - B. Coopération scolaire pour le PPMS
 - 6.2. Prise en charge des extensions de réseaux – rue Rivoli
 - 6.3. Exonération de taxe d'aménagement sur les abris de jardin
7. **DIVERS ET COMMUNIQUE**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Maire souhaite la bienvenue au nouveau conseil municipal des enfants qui a été renouvelé partiellement le 03 octobre 2017.

Les 12 enfants élus par les élèves des classes élémentaires & de 6è sont :

GRANDMAIRE Lola, HUCK Charlène, SCHAEFFER Justin, SCHOEPPF Eliott, ALIHAMIDI Line, PERREAU Tiphaine, STOCK Jules, GOIDET Lucas, HENNINGER Rose, STISY Eline, JEHL Quentin et UNTZ Maël.

Le conseil municipal des enfants a procédé à son tour à l'élection d'un maire et de deux adjoints le 14 octobre.

Ont été nommés au poste de :

- Maire : HUCK Charlène
- Adjoints : GRANDMAIRE Lola qui aura en charge le volet « sport/loisirs/événement » et SCHOEPPF Eliott qui s'occupera de « l'environnement/sécurité/cadre de vie »

Le Maire explique que cette démarche a été engagée par le conseil municipal en octobre 2014.

Les objectifs d'un conseil municipal d'enfants sont le développement du civisme, leur participation à la vie de la commune, l'incitation au développement des actions d'amélioration des conditions de vie en société.

Il remercie également l'adjointe Clarisse SCHMITT pour son implication dans ce domaine.

Mme SCHMITT Clarisse adjointe en charge du CME, évoque les actions qui seront menées très prochainement par le conseil municipal des enfants.

- ✓ Cérémonie du 11 Novembre
- ✓ Banque alimentaire le vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017
- ✓ Repas des aînés le dimanche 10 décembre à 12 h à la salle polyvalente

Après des présentations rapides entre jeunes élus et conseillers municipaux, le Maire leur remet une médaille au nom de la commune et leur souhaite de belles réunions de travail.

Une photo de groupe clos la petite cérémonie d'officialisation du CME.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Isabelle HIPPIE comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 préalablement transmis aux conseillers n'appelle aucune observation majeure.

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

4.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4.2. Salle multi sportive - Attribution des marchés amiante & étude de sols & relevé topographique de géomètre

Différents cabinets ont été consultés pour une offre relative à un diagnostic amiante à effectuer avant travaux dans la salle polyvalente actuelle ainsi que pour la réalisation d'une étude de sol sur l'emprise du projet de construction d'une salle multi sportive.

Ont été retenus pour la consultation relative à

- Un diagnostic amiante dans la chaufferie : Honoraires estimés par l'AMO : 1 200€ HT – 3 offres réceptionnées
 - Candidat retenu : DEKRA pour 450 € HT
- L'étude de sols : Honoraires estimés par l'AMO : 4 500 € HT – 3 offres réceptionnées
 - Candidat retenu : FONDASOL pour un montant de 5 600 € HT pour un forage d'une profondeur de 6 mètres
- Relevé topographique : Honoraires estimés par l'AMO : 3 300 € HT – La date de réception des offres étant fixée au 24 octobre, les résultats de cette consultation seront communiqués lors d'une prochaine séance du conseil municipal

Quelques questions sont soulevées quant au mode de chauffage de la future salle multisports.

5. AFFAIRES DE PERSONNEL

5.1. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial ou rédacteur

Il convient de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet ou rédacteur suite au départ vers une autre collectivité d'un adjoint administratif principal de 2^e classe à compter du 1^{er} décembre 2017.

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial ou rédacteur à temps complet (35/35è) à compter du 1^{er} décembre 2017 pour les fonctions d'adjoint administratif ou rédacteur selon le cas.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 OCTOBRE 2017

Cet emploi permanent pourra également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, La rémunération sera fixée à l'échelon 01 de ce grade.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. FINANCES COMMUNALES

6.1. Subventions exceptionnelles

A. Prestation du 14 juillet

Dans le cadre des prestations de service rendues par le FC Hilsenheim lors du service du Vin d'Honneur du 14 Juillet 2017, la trésorerie de MARCKOLSHEIM souhaite une délibération nommant expressément cette association. Le montant qui avait été alloué et voté au budget à l'art. 6748 est de 1 000 €.

Le conseil municipal, ouï les explications fournies par l'adjoint FAHRNER et complétées par la DGS,

APPROUVE le versement d'une subvention de 1000 € au FC Hilsenheim pour leur prestation du 14 JUILLET 2017.

Mr KREDER Régis informe les conseillers que cette prestation sera assurée pour 2018 par le club de tennis et en 2019 par le club de Handball. Il appartiendra alors de leur verser la subvention de 1 000 € après service fait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

B. Coopération scolaire pour le PPMS

Dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs) il est demandé aux directeurs d'écoles de préparer et gérer une situation d'événement majeur afin de limiter les conséquences. Un certain nombre d'articles sont nécessaires ainsi que des bacs de rangements.

Il est proposé de verser une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire, un montant de 78 € dans le cadre du PPMS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.2. Prise en charge des extensions de réseaux – rue Rivoli

L'autorisation de construire ayant été délivrée à Mr MERVELET Olivier pour y ériger sa maison rue Rivoli, il incombe à la commune la prise en charge des frais d'extension du réseau d'eau, d'assainissement et électricité.

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à ces extensions sur une longueur d'environ 32 mètres transmis par le SDEA et ENEDIS, il convient de prendre en charge sur le budget de la commune les dépenses suivantes :

- Travaux d'extension réseau eau potable 4 800 € ttc
- Travaux d'extension réseau assainissement 8 520 € ttc
- Contribution financière pour création d'un nouveau réseau 3 124 € ttc.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal après délibéré,

DECIDE la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement ainsi que pour l'extension du réseau électrique sur une longueur de 32 mètres pour les montants susmentionnés,

DEMANDE l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées ainsi que par ENEDIS

FINANCE ces travaux sur le budget général par inscription d'une décision modificative :

D 020 (dépenses imprévues) : - 16 450 €

D 2153 – opération 6416 : + 16 450 €

ADOpte PAR 17 VOIX POUR - 4 CONTRES - 1 ABSTENTION

6.3. Exonération de taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Par séance du 19 septembre 2011, la commune avait substitué la TLE par la TA (taxe d'aménagement) au taux de 4 % sur l'ensemble de la commune. Cette taxe s'applique sur l'ensemble des dépôts de permis de construire ou déclaration préalable de travaux des propriétaires. Les abris de jardin peuvent être exonérés en tout ou partie de la TA.

Entendu en ses explications Mr FAHRNER, adjoint, et après en avoir délibéré

DECIDE de maintenir la taxe sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

7. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- Dates à retenir :
 - ✚ Cérémonie du 11 NOVEMBRE
 - ✚ Réunion CCAS le 30/10
 - ✚ Banque alimentaire les 24 & 25/11
 - ✚ Repas des aînés le 10/12
 - ✚ Marché de Noël les 2 & 3/12
 - ✚ Commission scolaire le 06/11
 - ✚ Expo de photos les 27,28 & 29/10 à la Maison des Loisirs à MUTTERSHOLTZ
- Remarque sur la manifestation du marché d'automne : plus de producteurs locaux sont attendus mettant en exergue les produits du Terroir
- Sondage auprès des parents pour la mise en place de la semaine des 4 jours de classe
- Cambriolage du club house de football
- Mise en sécurité du trottoir face à la Scierie EHRHART : plaque PTT affaissée sur le trottoir – rue de Muttersholtz
- Date d'adjudication de vente de bois non connue à ce jour – début décembre ?

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 20H 55

Fait à HILSENHEIM le 16/11/2017
Le Maire
Bruno KUHN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2017
